

Contrat de licence de l'utilisateur final pour les produits Sage Simple Comptable

IMPORTANT - LISEZ ATTENTIVEMENT TOUTES LES MODALITÉS QUI SUIVENT :

Ce contrat de licence de l'utilisateur final pour les produits Sage Simple Comptable (ce « Contrat ») est un accord juridique entre Sage (« Sage ») et vous ou la société ou d'autres personnes que vous représentez (« vous » et « votre »). Si vous résidez aux États-Unis, «Sage» signifie Sage Software, Inc. Si vous résidez au Canada, «Sage» signifie Sage Software Canada, Ltd. Ce Contrat régit l'installation et l'utilisation du logiciel Sage Simple Comptable, ainsi que tout produit complémentaire et toute documentation associée (manuels imprimés et électroniques, guides, bulletins et aide en ligne), toute modification, mise à jour, révision ou amélioration qui vous sont fournies par Sage ou ses distributeurs autorisés (appelés collectivement le « Programme »). En vertu de ce contrat, vous pouvez installer, accéder ou utiliser le programme.

Ce Contrat limite et exclut les garanties et recours relatifs au Programme, libère Sage et d'autres personnes de toute responsabilité ou limite leur responsabilité et contient d'autres clauses importantes que vous devriez lire.

EN CLIQUANT SUR LE BOUTON « J'ACCEPTÉ » OU EN ACCÉDANT, TÉLÉCHARGEANT, INSTALLANT OU UTILISANT LE PROGRAMME, VOUS DÉCLAREZ ET CONFIRMEZ AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTRAT, SANS LIMITATION OU QUALIFICATION, D'ÊTRE LIÉ PAR LE PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS REPRÉSENTEZ UNE ENTREPRISE OU D'AUTRES PERSONNES, ALORS VOUS GARANTISSEZ QUE VOUS AVEZ L'AUTORISATION LÉGALE D'ACCEPTER LE CONTRAT AU NOM DE L'ENTREPRISE OU D'AUTRES PERSONNES QUE VOUS REPRÉSENTEZ OU AU NOM DESQUELLES VOUS INSTALLEZ OU UTILISEZ LE PROGRAMME.

SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS CHACUNE DES CLAUSES DU PRÉSENT CONTRAT, VOUS NE POUVEZ NI ACCÉDER NI TÉLÉCHARGER NI INSTALLER NI UTILISER LE PROGRAMME ET VOUS DEVEZ LE RETOURNER POUR OBTENIR UN REMBOURSEMENT, SELON LES TERMES DE LA POLITIQUE DE RETOUR ET DE REMBOURSEMENT ÉNONCÉE DANS LE PRÉSENT CONTRAT.

Vous devez enregistrer et activer votre licence avec Sage afin d'utiliser le programme. Les éditions pour Étudiant et les versions d'essai doivent être enregistrées dès la première utilisation du Programme; pour les autres éditions, vous disposez de quinze (15) jours après la première utilisation pour procéder à l'enregistrement et à l'activation de votre Programme, faute de quoi le Programme cessera de fonctionner jusqu'à ce qu'il soit enregistré et activé.

1. POLITIQUE DE RETOUR ET DE REMBOURSEMENT.

Si vous êtes un nouveau client, vous devez retourner le Programme à Sage dans les soixante (60) jours suivant votre paiement des frais de licence associés, par exemple votre reçu comme pièce justificative pour recevoir un remboursement des frais de licence ou, si vous êtes déjà client et que vous retournez le Programme à Sage dans les trente (30) jours suivant votre paiement des frais de licence, accompagné de votre reçu, Sage remboursera les frais de licence. Si vous résidez au Canada, veuillez appeler un représentant du Service clientèle au 1-888-222-8985 pour obtenir de plus amples renseignements sur la politique de retour de Sage. Si vous résidez aux États-Unis, veuillez appeler un représentant du Service clientèle au 1-866-407-7146 pour obtenir de plus amples renseignements sur la politique de retour de Sage.

2. OCTROI DE LICENCE.

Sous réserve de respecter le présent Contrat et le paiement de tous les frais applicables pour le Programme (le cas échéant), Sage vous octroie par les présentes une licence perpétuelle, limitée, non transférable, non cessible et non exclusive (la « Licence ») pour installer et utiliser le Programme conformément aux clauses du présent Contrat, y compris les restrictions et les limitations applicables à chaque type de licences et d'éditions du Programme énoncées ci-dessous. La Licence ne constitue pas une vente du Programme ni une partie du Programme et elle ne donne aucun droit de propriété sur le Programme. Sage se réserve tous les droits qui ne sont pas octroyés explicitement par ce Contrat et vous déclarez par les présentes que Sage possède et conserve tous les titres et droits de propriété sur le Programme, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle associés.

3. RESTRICTIONS DE LA LICENCE.

Il existe divers types de licences et d'éditions du Programme qui indiquent le nombre d'installations et d'utilisateurs autorisés, ainsi que les fins auxquelles le programme peut être utilisé. Chaque type est soumis à des restrictions et limitations différentes, telles qu'énoncées ci-dessous. Les types de licence et d'édition du Programme sont indiqués sur l'emballage du Programme.

3.1 Type de licence :

(a) Utilisateur unique : Si vous détenez une Licence pour mono-utilisateur, le Programme et les données associées peuvent : (i) être installés sur : (y) un seul ordinateur ou poste de travail, assistant numérique personnel, téléavertisseur, « téléphone intelligent » ou autre périphérique électronique de ce type que vous

possédez ou utilisez et sur lequel le Programme peut être utilisé (un « Périphérique Client »), ou (z) un serveur et un Périphérique Client; et (ii) être utilisés et consultés uniquement par une personne à la fois. Sauf stipulation contraire énoncée dans les présentes, les composantes du Programme ne peuvent être installées ou utilisées, seules ou ensemble, en tout ou en partie, sur plus d'un Périphérique Client.

(b) Multi-utilisateur : Si vous détenez une Licence multi-utilisateur, le Programme et les données associées peuvent : (i) être installés sur : (x) le nombre de Périphériques Clients correspondant au nombre maximum d'utilisateurs individuels ou à tout autre nombre prédéfini autorisé en vertu de la Licence, ou (y) sur un réseau local pourvu que le nombre de Périphériques Clients pouvant accéder au Programme simultanément soit limité au nombre maximum d'utilisateurs individuels ou à tout autre nombre prédéfini autorisé en vertu de la Licence, ou (z) un serveur et le nombre de Périphériques Clients correspondant au nombre maximum d'utilisateurs individuels ou à tout autre nombre prédéfini autorisé; et (ii) être installés et utilisés simultanément par un maximum d'utilisateurs autorisés par la Licence.

(c) Version hébergée : Si le Programme est hébergé sous l'égide d'un Partenaire d'hébergement Sage autorisé, le Programme peut être installé sur un serveur situé dans des locaux dont le Partenaire d'hébergement ou son agent exerce un contrôle exclusif ou prioritaire.

3.2 Utilisations autorisées :

(a) Version complète vendue au détail : Si le programme est une version complète vendue au détail, vous pouvez utiliser le logiciel uniquement pour votre entreprise ou pour usage professionnel.

(b) Version de revente/démo interdite : La licence pour la version Revente interdite du Programme (une « version RI ») ne peut être octroyée qu'aux personnes ayant conclu un contrat valide et en vigueur de Conseiller officiel ou Consultant agréé de Sage ou tout autre contrat similaire avec Sage (les « Autre contrat de Sage »). Si le Programme est une version RI, vous ne pouvez utiliser le Programme qu'à des fins de démonstration, de marketing, de promotion, d'assistance à un utilisateur final, de formation ou de perfectionnement et uniquement dans la mesure permise ou requise par l'Autre contrat de Sage.

(c) Version Étudiant : La licence pour la version Étudiant du Programme (une « version Étudiant ») peut uniquement être octroyée à des personnes qui répondent aux critères de qualification d'étudiant, tels qu'énoncés sur l'emballage du Programme ou sur le site Web <http://www.simplyaccounting.com/student>. Si vous disposez d'une licence pour la version Étudiant, vous pouvez uniquement utiliser le Programme à des fins éducatives personnelles.

(d) Version Éducation : La licence pour la version Éducation du Programme (une « version Éducation ») peut uniquement être octroyée à des établissements scolaires qui répondent aux critères de qualification énoncés sur l'emballage du Programme ou sur le site Internet <http://www.simplyaccounting.com/education>. Si le Programme est une version Éducation, vous pouvez autoriser le nombre d'utilisateurs prévu aux termes de la licence à utiliser le Programme uniquement à des fins éducatives personnelles.

(e) Version d'essai : Si le Programme est une version d'essai (une « version d'essai »), vous pouvez utiliser uniquement le Programme en vue de l'évaluer.

3.3 Restrictions générales applicables à tous les types de licences et d'utilisations autorisées

(a) Il est interdit de vendre, distribuer, louer à bail, louer le Programme ou d'en accorder une sous-licence.

(b) Vous ne pouvez pas désosser, effectuer la traduction inverse, désassembler ni décompiler le Programme ou toute partie du Programme, ni essayer de découvrir le code source ou le cadre structurel du Programme. Vous ne pouvez pas créer un travail dérivatif basé sur le Programme en modifiant, altérant ou traduisant le code du Programme. Vous ne pouvez masquer ni enlever un avis de marque de commerce ou de copyright du Programme.

(c) Vous ne pouvez copier ni traduire ni modifier le Programme ou une partie du Programme, sauf sur autorisation en vertu du présent Contrat. Vous devez reproduire tous les avis de copyright, de marque de commerce, de secret commercial ou tout avis exclusif sur toutes les copies du Programme.

(d) Outre les installations autorisées énoncées ci-dessus : (i) vous pouvez installer une (1) copie du Programme à des fins de sauvegarde afin de pouvoir continuer à utiliser le Programme sans interruption; et (ii) vous pouvez installer une deuxième copie du Programme pour utilisation sur : (y) soit votre ordinateur à domicile; soit (z) un ordinateur portable que vous possédez ou utilisez dans le cadre de votre travail ou de votre profession, pourvu que vous utilisiez cet ordinateur en tant qu'ordinateur secondaire.

(e) Vous ne pouvez pas installer plus d'une (1) copie du Programme sur un Périphérique Client.

(f) Il est explicitement stipulé que tout usage du logiciel, du matériel ou des services qui outrepassent l'une quelconque des restrictions de licence du Programme et/ou réduit le nombre de Périphériques Clients, d'utilisateurs simultanés et/ou de postes de travail, le cas échéant, accédant au Programme ou l'utilisant simultanément (par exemple, le multiplexage, la mise en commun ou le produit tiers additionnel, qu'il soit logiciel ou matériel) ne réduit pas le nombre de licences requises (c.-à-d. que le nombre de licences requis doit

correspondre au nombre d'entrées distinctes du logiciel ou matériel frontal de multiplexage ou de mise en commun). Si le nombre de Périphériques Clients, d'utilisateurs et/ou de postes de travail pouvant accéder simultanément au Programme, excède ou peut dépasser le nombre de licences octroyées, vous devez mettre en œuvre des procédures raisonnables automatiques pour vous assurer que votre usage du Programme ne dépasse pas les limites spécifiées de votre licence.

(g) Vous ne pouvez utiliser aucune fonctionnalité du Programme ni autoriser son utilisation par une autre personne (y compris sans limitation toute société mère, société associée, filiale ou tiers) ou son utilisation au bénéfice d'une telle entité, que ce soit directement ou par infogérance, système de temps partagé, service bureau ou tout autre arrangement; vous pouvez cependant utiliser le Programme, selon les stipulations énoncées du présent document, pour traiter les données d'une société associée ou filiale dans laquelle vous détenez une participation de plus de cinquante pour cent (50 %) sous réserve, du moins, que vous n'excédiez pas le nombre de dossiers spécifié sur l'emballage du produit ou dans la documentation qui l'accompagne.

3.4. Droits limités du gouvernement des Etats-Unis. Le Programme est fourni avec des DROITS RESTREINTS. L'utilisation, la reproduction ou la divulgation faites par le gouvernement des Etats-Unis sont assujetties aux restrictions énoncées dans les paragraphes (a) - (d) de logiciel informatique commercial - clause Droits limités 48 CFR 52.227-19 ou article 227.7202 de DFARS. Le fabricant est Sage. L'adresse de Sage aux Etats-Unis est 6561 Irvine Center Drive, Irvine, California, 92618; l'adresse de Sage au Canada est 50 Burnhamthorpe Road West, Suite 700, Mississauga, Ontario L5B 3C2.

4. GARANTIE LIMITÉE.

4.1 La garantie limitée qui suit s'applique à vous uniquement, si vous êtes le titulaire de la licence originale du Programme. Sage garantit que le Programme est essentiellement conforme aux spécifications du Guide de Mise en route disponible au menu Aide de votre logiciel Sage Simple Comptable (la « Documentation ») pour une période de soixante (60) jours suivant votre achat, votre reçu comme pièce justificative (la « Période de garantie limitée »), pourvu que : (a) le Programme soit utilisé sur un Périphérique Client pour lequel il a été conçu; (b) vous-même ou un tiers agissant sous vos ordres n'ayez pas utilisé le programme d'une manière différente de celle décrite dans la Documentation et (c) toutes les mises à jour du produit que Sage a mis à votre disposition aient été correctement installées. Durant la Période de garantie limitée, Sage garantit en outre que le support sur lequel le Programme est fourni est exempt de défaut matériel ou de fabrication. Les révisions ou mises à niveau du Programme ne recommenceront ni n'affecteront d'aucune manière la période de garantie des copies fournies auparavant. Toutes les garanties énoncées dans le présent Contrat s'appliquent uniquement au Programme utilisé aux Etats-Unis et au Canada. Sage ne prétend ni garantir que vous pouvez utiliser le Programme sans interruption ou sans erreur.

4.2 Pourvu que pendant la Période de garantie limitée, vous signaliez par écrit à Sage une non-conformité importante entre la Documentation et le Programme, et si Sage peut reproduire et vérifier qu'une telle non-conformité importante existe, soit Sage remplacera ou corrigera le Programme, à sa seule discrétion, afin que le Programme soit essentiellement conforme aux spécifications, soit Sage remplacera le support défectueux, au besoin, soit vous pourrez renvoyer toutes les copies du Programme et Sage vous remboursera les frais de licence jusqu'à concurrence du montant du prix conseillé pour le Programme. Ce paragraphe 4.2 énonce votre SEUL ET EXCLUSIF RECOURS en cas de rupture de la présente garantie.

4.3 Hormis ce qui est expressément prévu aux termes de la garantie limitée et les recours énoncés aux paragraphes 4.1 et 4.2 du présent Contrat, aucun employé, agent ou représentant de Sage, aucun revendeur (y compris la personne ou société qui vous a vendu le Programme), ni aucun tiers n'est autorisé à faire quelque représentation que ce soit, offrir une condition de garantie ou une quelconque garantie sur le Programme; et vous ne pouvez pas vous fier à une telle représentation, garantie, condition non autorisée.

5. DÉSAVEU DES GARANTIES.

5.1 Les garanties et les recours précités sont exclusifs. HORMIS LES GARANTIES EXPRESSÉMENT ÉNONCÉES AUX PARAGRAPHES 4.1 ET 4.2 DE CE CONTRAT, LE PROGRAMME ET LES SERVICES ASSOCIÉS SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET SAGE REJETTE TOUTE AUTRE REPRÉSENTATION, GARANTIE ET CONDITION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPLICITE, IMPLICITE OU RÉGLEMENTAIRE, RÉSULTANT D'UNE PRATIQUE COURANTE OU COMMERCIALE, OU RÉSULTANT D'UNE FAÇON HABITUELLE DE TRAITER OU DES MODALITÉS D'EXÉCUTION, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, EN REGARD AU PROGRAMME ET AUX SERVICES ASSOCIÉS. SANS LIMITER LE CARACTÈRE GÉNÉRAL DE CE QUI PRÉCÈDE : (A) SAGE NE GARANTIT PAS QUE CE LOGICIEL SOIT EXEMPT DE BOGUE, VIRUS, IMPERFECTION, ERREUR OU OMISSION; ET (B) SAGE REJETTE ET EXCLUT EXPLICITEMENT TOUTE ASSERTION, GARANTIE ET CONDITION EXPRESSE, IMPLICITE OU RÉGLEMENTAIRE : (I) DE QUALITÉ MARCHANDE; (II) D'ADAPTABILITÉ À UN OBJET PARTICULIER; (III) D'ABSENCE D'INFRACTION; OU (IV) RÉSULTANT DES MODALITÉS D'EXÉCUTION, D'UNE PRATIQUE COURANTE OU COMMERCIALE. SI VOUS AGISSEZ EN TANT QUE CONSOMMATEUR, CERTAINS JURIDICTIONS INTERDISENT L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES, DONC CE QUI PRÉCÈDE PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

5.2 SAGE NE SERA PAS TENU RESPONSABLE EN CAS DE PLAINTES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR L'UTILISATION DU PROGRAMME SUR DES ORDINATEURS OU SYSTÈMES D'EXPLOITATION, AUTRES QUE CEUX

INDIQUÉS DANS LA DOCUMENTATION, NI EN CAS D'ABUS OU DE MAUVAISE UTILISATION DE VOTRE PART, DE MODIFICATIONS OU DE RÉPARATIONS NON AUTORISÉES. SAGE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE OU DOMMAGE LIÉ À UNE INTERRUPTION OU À UNE IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE PROGRAMME OU D'AUTRES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR SAGE.

5.3 Vous déclarez que l'encodage, la conversion ou le stockage de données peuvent être tributaires d'erreurs humaines ou de machine, de manipulations malveillantes, d'omissions, de retards, de pertes, y compris, mais de façon non limitative, de pertes de données ou dommages aux supports commis par inadvertance et susceptibles de provoquer des pertes ou dommages pour vous et/ou vos biens, et/ou vous être préjudiciable en regard aux données manipulées d'une manière malveillante. Sage ne sera en aucun cas tenu responsable de ces erreurs, omissions, retards ou pertes. Il vous incombe d'adopter toute mesure raisonnable pour limiter l'impact de tels problèmes, notamment la sauvegarde des données, l'adoption de procédures assurant la précision des données encodées, l'examen et la confirmation de résultats avant utilisation, l'adoption de procédures d'identification et de correction des erreurs et omissions, le remplacement de supports perdus ou endommagés, et la reconstruction de données. Si vous avez une version Étudiant sous licence, vous déclarez et acceptez que : (a) l'édition Étudiant ne peut être utilisée qu'à des fins éducatives; (b) l'édition Étudiant n'est utilisable que pendant quatorze (14) mois; et (c) les données et les informations utilisées, traitées et/ou stockées avec l'édition Étudiant, peuvent être converties si vous achetez une édition Supérieur ou Entreprise du produit commercialisé à l'expiration de ce contrat. Si vous disposez d'une version d'essai sous licence, vous déclarez et acceptez que : (x) la version d'essai ne peut être utilisée qu'à des fins d'évaluation; (y) la version d'essai n'est valable que pour trente (30) jours et (z) sur expiration de la période d'évaluation, les données ou autres informations utilisées, traitées et/ou stockées conjointement avec la version d'essai pourront être converties si vous effectuez une mise à niveau du produit complet.

5.4 Aucun conseiller officiel, consultant autorisé, revendeur, installateur ou consultant de Sage n'est associé à Sage, autre qu'à titre de revendeur, installateur ou consultant des produits de Sage et il ne peut, en aucune façon, engager Sage, ni modifier un quelconque droit de licence ou une garantie. Sage n'assume ni rôle, ni garantie, ni aval ni caution en regard à la compétence ou aux qualifications d'un conseiller officiel ou consultant autorisé, revendeur, installateur ou consultant de Sage, et vous encourage à vous renseigner sur leur compétence et leurs qualifications.

6. DÉSAVEU CONCERNANT LES LIENS VERS LES SITES DES TIERS.

Le Programme inclut des liens vers d'autres sites Internet qui sont détenus et gérés par des tiers qui sont hors du contrôle de Sage. Sage fournit ces liens pour votre propre convenance et n'offre aucune garantie quelle qu'elle soit quant aux activités de ces tiers ou à la sécurité d'informations envoyées à ces tiers lorsque vous faites usage de leurs sites Web. En aucune circonstance Sage, ou ses entreprises associées ou filiales, ne peuvent être tenues responsables de quelle que façon que ce soit de la disponibilité des produits ou services offerts, ni du contenu disponible sur/ou accessible dans ces sites Web des tiers.

7. RESTRICTIONS DE L'EXPORTATION.

Vous êtes tenu de respecter toutes les lois nationales et étrangères (au niveau fédéral, municipal, provincial ou des États), ordonnances, règles et dispositions en vigueur dans le cadre des transactions visées par le présent document. Vous devez respecter toutes les lois, restrictions et règlements applicables de contrôle à l'exportation en vigueur, le cas échéant, dans la juridiction où vous êtes résident ou dans laquelle le Programme est utilisé, y compris, sans réserve et dans les limites permises par la loi, aux dispositions de la « United States Export Administration » (Administration américaine des exportations), aux réglementations du trafic international d'armes et aux autres dispositions ou autorisations gérées par le Service du « Department of the Treasury's Office of Foreign Assets Control » (département américain du Trésor chargé du contrôle des avoirs étrangers). Vous faites valoir et attestez que vous ne vous ne résidez pas dans un pays soumis à des mesures restrictives, que vous n'êtes pas ressortissant ni résident d'un tel pays et que vous n'êtes pas sous le contrôle d'une entité ou personne désignée.

8. ASSISTANCE.

8.1 Sage réfute toute obligation de fournir de l'assistance à un quelconque client, hormis tel que convenu en vertu d'un accord distinct de services d'assistance ou conjointement à une offre promotionnelle de Sage ou à un produit offert conjointement par Sage. Sur enregistrement du Programme, vous recevez l'assistance gratuite pour un incident pendant soixante (60) jours d'assistance, pour autant que votre Programme soit enregistré dans les quinze (15) jours après le paiement de votre licence, tel qu'établi par votre preuve d'achat. Tout autre soutien technique destiné à la clientèle requiert l'achat d'une option de soutien; telle que présentée dans les offres spéciales que Sage vous propose de temps à autre ou disponibles sur le site Web de Simple Comptable à : www.simplyaccounting.com. Sage n'offre aucun soutien gratuit pour ses éditions d'essai, Revente interdite ou Étudiant.

8.2 Si vous accordez une licence pour un Programme fourni avec un plan Sage Services d'affaires qui offre un soutien technique, votre licence initiale comprendra un (1) an au plan Sage Services d'affaires avec Soutien. Suivant la date d'achat, Sage Services d'affaires Bronze inclut pendant un (1) an, l'accès illimité au soutien technique basé sur le web, ainsi que toute nouvelle version de votre programme publiée durant cette période. Suivant la date d'achat, Sage Services d'affaires Argent ou Or inclut pendant un (1) an, un accès illimité au soutien technique basé sur le web ou par téléphone (les spécialistes du soutien technique se réservent le droit de limiter la durée des appels à une heure ou à un problème), de même que toute nouvelle version de votre Programme diffusée durant cette période. À la fin de cette année initiale, vous devrez renouveler votre plan Sage Services d'affaires moyennant les frais en vigueur afin de pouvoir continuer à bénéficier du soutien technique.

8.3 Vous devez posséder une licence valide pour obtenir la version du Programme prise en charge afin d'être admissible au soutien technique. Si l'édition que vous possédez n'est pas prise en charge, telle qu'énoncée dans la Politique concernant les produits obsolètes affichée sur le site Internet de Sage Simple Comptable à http://www.simplyaccounting.com/supportTraining/obsolescence_policy/, vous devez obtenir une licence pour la version la plus récente.

9. ARRÊT DU SOUTIEN TECHNIQUE ET DES AUTRES SERVICES.

Un logiciel a une durée de vie limitée pour diverses raisons, notamment l'évolution de la technologie. Vous déterminez vous-même le moment d'effectuer une mise à niveau de votre Programme. Sage se réserve le droit de mettre fin au service de soutien technique et à tout autre service applicable au Programme si celui-ci est devenu inutilisable ou incompatible avec les systèmes d'exploitation, le matériel, les produits complémentaires, les mises à niveau de produits et services ou toute autre technologie du moment. Pour obtenir les plus récents renseignements sur les produits, versions et services associés qui font l'objet d'une assistance, communiquez avec un(e) représentant(e) de notre service clientèle. Si le service ou l'édition que vous utilisez n'est plus pris en charge, vous devrez peut-être acheter une mise à niveau ou un produit ou service de remplacement pour continuer de bénéficier du soutien technique et/ou d'autres mises à jour. Toute mise à jour achetée est considérée comme faisant partie du Programme et elle est soumise aux modalités du présent Contrat, sauf si un accord de licence distinct est offert dans le cadre de cette mise à jour. Tout produit de remplacement ou toute mise à niveau fera l'objet d'un contrat distinct.

10. MISES À JOUR DE L'IMPÔT.

Si vous accordez une licence pour un Programme groupé avec un plan Sage Services d'affaires qui offre des mises à jour de l'impôt, votre licence initiale comprendra les services de paie pendant un (1) an. Suivant la date d'achat, Sage Services d'affaires Or et Sage Services d'affaires Paie incluent pendant un (1) an, les mises à jour de l'impôt, ainsi que toute nouvelle version de votre programme diffusée durant cette période. À la fin de cette période, vous devrez renouveler votre plan Sage Services d'affaires moyennant certains frais afin de pouvoir continuer à bénéficier des mises à jour de l'impôt.

11. DROITS DE PROPRIÉTÉ.

11.1 Le Programme est protégé par des lois sur le copyright américain, canadien et international et par d'autres lois sur la propriété intellectuelle et les clauses de traités internationaux. Sage et ses concédants de licence tiers, le cas échéant, conservent tout titre et, sauf des droits de licence expressément accordés sans ambiguïté dans le présent contrat, tout droit ou intérêt dans : (a) le Programme, y compris, mais sans y être limité, dans toutes les copies, versions, personnalisations, compilations et à leurs travaux dérivés (réalisés par quiconque), ainsi que dans la Documentation associée; (b) les marques, marques de service, noms commerciaux, icônes et logos de Sage; et (c) au niveau mondial, tout droit d'auteur, de brevet, de secret de fabrication ou autre droit de propriété, intellectuelle ou autre, vis-à-vis de ce qui précède. Vous déclarez que la possession, l'installation ou l'utilisation du Programme ne vous confère aucun titre de propriété, aucun intérêt enregistrable de la propriété intellectuelle du Programme, et que vous n'acquerrez aucun autre droit du Programme que ceux expressément prévus dans ce Contrat. Vous acceptez que toutes les copies de sauvegarde, d'archivage ou tout autre type de copie du Programme renferment les mêmes mentions de droit de propriété que le Programme.

11.2 Si vous décidez de soumettre du matériel à Sage via courriel, site(s) Internet de Sage ou autre moyen que ce soit sous forme de commentaire, donnée, question, idée, concept, technique, réponse à des sondages, suggestion ou autre, vous acceptez que ces envois soient volontaires et considérés comme non confidentiels du fait de leur envoi. Vous accordez à Sage et à ses ayants droit un droit de licence non exclusif, sans droits, universel, perpétuel et irrévocable, y compris le droit de concéder cette licence, d'utiliser, de copier, de transmettre, de distribuer, de créer des travaux dérivés, de commercialiser, d'afficher et d'exécuter de telles soumissions pour quelque fin que ce soit, commerciale ou autre, sous toute forme et en utilisant tout média ou toute technologie connue présentement ou développée ultérieurement, sans attribution ou compensation envers vous ou toute autre personne, sans aucune responsabilité quelle qu'elle soit, sans autre obligation de confidentialité ou d'autres responsabilités, et vous déclarez faire valoir et attester que tous les droits moraux dans les soumissions sont accordés à Sage, à ses successeurs, à ses ayants droit et à ses détenteurs de licence.

12. ENVIRONNEMENT RECOMMANDÉ.

Ce Programme a été conçu pour fonctionner de façon optimale dans l'environnement décrit dans la Documentation. Tout défaut, toute incohérence ou tout problème découlant d'une utilisation en dehors des paramètres énoncés dans les présentes, risque de n'être pas pris en charge par Sage et vous occasionner des frais supplémentaires de maintenance ou de mise à niveau afin que Sage rectifie cette situation.

13. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU PRODUIT.

Si vous êtes un nouveau client ou celui qui effectue une mise à niveau et vous n'avez pas déjà refusé de participer à notre Programme d'amélioration du produit (<PAP>, vous serez automatiquement inscrit au PAP lors de l'installation de ce programme. Ce PAP permet à Sage de recueillir des informations de votre matériel informatique et la façon dont vous utilisez notre logiciel, l'Aide intégrée et ses services. Ces informations nous aideront à cerner les tendances et les habitudes d'utilisation afin d'améliorer la qualité des produits et services que nous offrons. Sage ne recueillera aucune donnée de votre logiciel Sage Simple Comptable ni aucune information personnelle. Votre participation à ce programme

est volontaire - cependant, vous pouvez vous retirer du PAP n'importe quand, en utilisant le menu Aide dans le programme. Si vous êtes un client qui effectue une mise à niveau et avez refusé de participer au PAP, vous ne serez donc pas inscrit lors de l'installation de ce programme. Vous pouvez toujours vous inscrire n'importe quand en utilisant le menu Aide dans le programme.

14. ACTIVITÉS À HAUT RISQUE.

Ce Programme n'est pas « tolérant aux pannes » ni conçu ni prévu à être utilisé dans un environnement dangereux exigeant une performance ininterrompue, y compris mais non de façon limitative, dans l'opération d'installations nucléaires, la navigation aérienne ou les systèmes de communication, le contrôle aérien, les armes, les systèmes d'assistance médicale, ou toute autre application dans laquelle une panne du Programme pourrait entraîner directement la mort, des blessures, ou des dommages physiques ou dommages matériels (collectivement, « Activités à haut risque »). Sage se décharge expressément de toute garantie explicite ou implicite en matière d'Activités à haut risque.

15. EXCLUSION/LIMITATION DES RESPONSABILITÉS.

PUISQUE LE LOGICIEL EST PAR ESSENCE COMPLEXE ET PEUT NE PAS ÊTRE EXEMPT D'ERREURS, NOUS VOUS CONSEILLONS DE VÉRIFIER LE TRAVAIL PRODUIT PAR LE PROGRAMME. DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ DE SAGE ENVERS VOUS OU TOUTE AUTRE PERSONNE CONCERNANT TOUT DOMMAGE OU TOUTE PERTE DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU PROGRAMME OU EN RELATION AVEC LE PROGRAMME OU LES SERVICES CONNEXES OU CE CONTRAT, PRÉJUDICE OU AUTRE, SOIT LIMITÉE ET NE DÉPASSE PAS LE MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ DES DROITS DE LICENCE ET D'ASSISTANCE QUE VOUS AVEZ PAYÉ À SAGE OU LE PRIX CONSEILLÉ PAR SAGE POUR L'UTILISATION DU PROGRAMME. DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI, SAGE REJETTE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGE EXTRAORDINAIRE, ACCIDENTEL OU INDIRECT, Y COMPRIS, MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, POUR LA PERTE DE TEMPS, D'ACHALANDAGE, DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS OU DE GESTION, LA PERTE DE REVENUS OU DE BÉNÉFICES ESCOMPTÉS OU DE DONNÉES, OU ENCORE DES COÛTS ENGAGÉS POUR OBTENIR UN LOGICIEL DE REMPLACEMENT, DES COÛTS D'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS, DES ARRÊTS DE TRAVAIL, DES PANNES INFORMATIQUES OU D'AUTRES DYSFONCTIONNEMENTS, QU'IL S'AGISSE D'UNE NÉGLIGENCE, DE TOUTE AUTRE FAUTE OU MÊME D'UN ACTE RÉPRÉHENSIBLE (Y COMPRIS UNE RUPTURE FONDAMENTALE ET UNE NÉGLIGENCE GRAVE) COMMIS PAR SAGE OU PAR TOUTE AUTRE PERSONNE DONT SAGE EST RESPONSABLE, MÊME SI SAGE A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE CES PERTES OU DOMMAGES. Sage n'assume aucune responsabilité en regard au Programme si une portion du Programme a été modifiée, perdue, volée ou endommagée par accident, usage abusif ou mauvaise utilisation.

Vous déclarez et acceptez que ce Contrat répartit équitablement les risques entre vous et Sage selon la loi applicable. La tarification des produits de Sage reflète cette répartition de risques, ainsi que les exclusions et limitations des responsabilités reprises dans ce Contrat.

Ce contrat vous confère des droits spécifiques reconnus par la loi et vous disposez également de d'autres droits qui varient selon la juridiction. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou limitation des garanties tacites ou la responsabilité pour des dommages accessoires ou indirects, il est donc probable que certains ou tous ces articles du contrat ne s'appliquent pas à vous.

16. DURÉE ET RÉSILIATION.

16.1 Ce Contrat est en vigueur à la date à laquelle vous ou vos représentants installent le Programme pour la première fois (la « Date initiale d'installation ») et se poursuit jusqu'à la première des dates suivantes : (a) la date à laquelle ce Contrat se termine ou est résilié conformément aux modalités du présent Contrat; ou (b) votre acceptation d'un contrat de licence qui le remplace.

16.2 Ce Contrat et toutes les obligations de Sage énoncées dans les présentes prennent automatiquement fin si vous dérogez à une quelconque disposition de ce Contrat. À la résiliation ou à l'expiration de ce Contrat pour quelque raison que ce soit : (a) la licence sera immédiatement et automatiquement résiliée; et (b) vous cesserez immédiatement d'utiliser le Programme et, dans les dix (10) jours de la date effective de résiliation ou d'expiration, vous remettrez à Sage toutes les copies du Programme ou certifierez que vous les avez toutes détruites.

16.3 Si le Programme est une édition Revente interdite ou une édition Éducation, ce Contrat reste en vigueur à moins que et jusqu'à ce que vous ou Sage résilie ce Contrat conformément aux modalités de ce Contrat ou de vos Autres contrats de Sage, ou à la première résiliation ou expiration de vos Autres contrats de Sage..

16.4 Si le Programme est une édition Étudiant, ce Contrat est en vigueur pendant quatorze (14) mois à compter de la Date initiale d'installation, sauf résiliation préalable de votre part ou de la part de Sage, conformément aux modalités de ce Contrat.

16.5 Si le Programme est une version d'essai, ce Contrat est en vigueur pendant trente (30) jours à compter de la Date initiale d'installation, sauf résiliation préalable de votre part ou de la part de Sage, conformément aux modalités de ce Contrat.

17. DIVERS.

17.1 À titre d'utilisateur du Programme, vous assumez la responsabilité de choisir le Programme qui convient à vos objectifs. Vous déclarez et acceptez que : (a) vous êtes l'unique responsable du contenu et de l'exactitude de tous les rapports et documents préparés avec le Programme; (b) l'utilisation du programme ne vous libère d'aucune obligation professionnelle en regard à la préparation et la révision de tels rapports et documents; (c) vous ne comptez pas recevoir des conseils ou avis de la part de Sage ou du Programme concernant le traitement fiscal approprié des éléments repris dans de tels rapports ou documents; (d) vous vérifierez tout calcul issu du programme et vous vous assurerez que ces calculs sont corrects; et (e) le service d'assistance de Sage n'offre d'assistance que sur des questions concernant les caractéristiques et fonctionnalités du Programme dans les environnements d'utilisation recommandés. Certains produits tiers commercialisés avec le Programme peuvent être soumis aux modalités du tiers respectif et non pas à ce contrat.

17.2 Dans les limites prévues par la loi et compatible avec la conclusion d'un accord ayant force obligatoire, la langue de référence de ce Contrat est l'anglais, et toute traduction que vous recevez est fournie uniquement à titre informatif. Si vous avez conclu ce Contrat sur la base d'une version traduite dans une langue différente de l'anglais, vous pouvez demander une version en anglais de ce Contrat en avisant Sage. Dans les limites prévues par la loi, toute correspondance ou communication entre vous et Sage en vertu de ce Contrat doit se faire en anglais. Ce Contrat sera régi et interprété selon les lois de (i) l'État du Texas, États-Unis, sans tenir compte des conflits de ses dispositions légales et sans égard à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, si l'utilisation première du Programme est aux États-Unis. Les parties présentes acceptent que toute poursuite judiciaire en regard ou découlant de ce contrat soit soumise au tribunal (fédéral ou d'État) approprié situé au Texas ou (ii) la province de la Colombie-Britannique sans tenir compte des conflits de dispositions légales de celui-ci, et sans égard à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, si l'utilisation première du Programme est au Canada. Les parties se soumettent à la juridiction exclusive de la Colombie-Britannique et s'entendent à ce que toute poursuite judiciaire relativement à ou découlant de ce contrat soit portée devant les tribunaux de la Colombie-Britannique.

17.3 Si une disposition de ce Contrat devait s'avérer invalide ou inapplicable à la suite d'une décision judiciaire, le reste de ce Contrat reste valide et exécutoire selon ses modalités.

17.4 Le logo Sage, Sage Simple Comptable, le logo Sage Simple Comptable et les noms des produits et services de Sage sont des marques de commerce ou des marques déposées de Sage ou de ses sociétés affiliées aux États-Unis, Canada et d'autres pays. Pour obtenir une liste actualisée des déclarations de copyright et de marque de commerce, réportez-vous à la page du copyright du Guide de l'utilisateur ou à la fenêtre d'Aide « À propos de Sage Simple Comptable » du Programme. Les autres noms de produits mentionnés peuvent être des marques de service, des marques de commerce ou des marques déposées de leurs propriétaires respectifs, et sont reconnus comme tels.

17.5 Si une des parties n'exerce pas ou exerce avec retard un quelconque droit ou recours en vertu de ce Contrat ne signifie pas qu'elle y renonce; ni un exercice isolé ou partiel de ces droits ou recours ou autres droits, ne peut empêcher par la suite l'exercice de ces mêmes droits ou recours, ou autres droits; de même que renoncer à un quelconque droit ou recours dans certaines circonstances ne peut être considéré comme un abandon des droits ou recours dans d'autres circonstances.

17.6 **Québec.** En regard du Québec, les parties déclarent que tous les documents présents ou futurs, énoncés dans les présentes soient en Anglais seulement. **Les parties déclarent par les présentes qu'elles exigent que cette entente et tous les documents afférents pour le présent ou l'avenir, soient rédigés en anglais seulement.**

17.7 Les paragraphes 5 (Limitation des responsabilités), 6 (Désaveu concernant les liens aux sites des tiers), 11 (Droits de propriété), 14 (Limitation des responsabilités), 15.2 (Modalités et Résiliation), 16.2 (Droit applicable) et ce paragraphe 16.7 restent valides au terme de ce Contrat ou après sa résiliation.

17.8 Ce Contrat ne peut pas être modifié, sauf par un accord écrit et signé par les parties concernées. Sage n'assume ni obligation ni responsabilité pour une quelconque garantie ou démarche, préalable ou contemporaine, écrite ou orale, et faite par quiconque, en regard du Programme, y compris tout Conseiller officiel ou Consultant autorisé de Sage ou distributeur ou revendeur ou leurs agents, employés ou représentants respectifs.

17.9 Vous ne pouvez pas céder ou transférer ce Contrat, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de Sage. Toute cession ou transfert effectué(e) en violation des modalités de ce paragraphe sera frappé(e) de nullité.

17.10 Sage ne peut pas être tenu responsable et est déchargé de toute responsabilité en cas d'incapacité à fournir ou réaliser, ou d'un retard de livraison ou de réalisation, résultant de causes indépendantes de son contrôle raisonnable, y compris, mais sans y être limité, des arrêts de travail, des périodes de pénurie, des émeutes, des actions terroristes, des problèmes de transport, des interruptions ou pannes dans l'alimentation en énergie ou les communications, des manques de la part de fournisseurs ou de sous-traitants, des catastrophes naturelles ou autres cas de force majeure.

17.11 Tout avis donné en vertu du présent document doit se faire par écrit et être envoyé par un service de messagerie de 24 heures ou remis en mains propres : (a) dans le cas de Sage, à Sage, Att. Le département juridique, 15195 NW Greenbrier Parkway, Beaverton, Oregon 97006 USA; et (ii) dans votre cas, à l'adresse indiquée lors de votre enregistrement du Programme.

17.12 Vous autorisez Sage à vous envoyer des renseignements sur les produits et services de Sage, y compris mais de façon non limitative du matériel de marketing et de promotion par télécopieur, courriel, téléphone ou tout autre moyen raisonnable. Si vous souhaitez ne plus recevoir de renseignements provenant de Sage, veuillez contacter le

service à la clientèle.